

Réouverture de la mine de tungstène : «C'est certain, il y a de l'amiante à Salau»

Publié le 15/01/2016 à 07:41

Economie

image:

<http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2016/01/15/201601152395-full.jpg>



Certain que l'amiante est bien présente à Salau, et qu'elle a déjà déclenché plusieurs maladies professionnelles chez d'anciens mineurs, la sociologue Annie Thébaud-Mony a écrit à la préfète de l'Ariège, Marie Lajus, pour l'alerter. /Photo DR.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



Pour Annie Thébaud-Mony, sociologue, chercheur honoraire à l'Inserm, la présence d'amiante est avérée à Salau. Voici trente ans, elle a mené une enquête, en collaboration avec Henri Pezerat, (chercheur et chimiste qui a contribué à faire interdire l'amiante en France) auprès de mineurs atteints de cancers professionnels.

Voici trente ans, Annie Thébaud-Mony, sociologue, était sollicitée par des mineurs de Salau pour lancer une étude sur leurs maladies

professionnelles. «Nous avons examiné leurs dossiers médicaux. Nous sommes allés à leur rencontre à Salau. Nous avons visité la mine, se souvient la sociologue, spécialisée dans l'étude des risques industriels pour la santé. Nous les avons accompagnés dans la reconnaissance de leurs maladies professionnelles». Avec Henri Pezerat, chercheur, chimiste diplômé de l'école de Lyon, Annie Thébaud-Mony met en lumière des cas d'abestose. La caisse régionale d'assurance maladie, le bureau de recherches géologiques et minières, la sécurité sociale minière et même la direction des mines de Salau arrivent à la même conclusion.

«Il y a bien de l'amiante à Salau»

«Il y a bien de l'amiante à Salau, résume Annie Thébaud-Mony. Les poussières liées à l'exploitation du site ont déclenché l'apparition de pathologies chez les mineurs. Ces pathologies ont été fulgurantes, signes d'une forte toxicité ou d'une très forte exposition». Et d'ajouter : «Quand j'ai appris qu'il y avait une demande de réouverture de cette mine, j'ai été catastrophée. Le cauchemar peut recommencer». Au moins sept mineurs ont vu leurs affections reconnues comme maladies professionnelles mais aucun suivi post-professionnel de l'ensemble des mineurs n'a été mis en place, alors que les deux chercheurs l'avaient réclamé au moment de la fermeture de la mine.

Pourtant, des analyses effectuées par deux équipes de chercheurs, sous contrôle d'huissiers, ont été réalisées l'été dernier. Elles prouvent l'absence d'amiante à Salau. Et sont brandies par Variscan Mines, qui a demandé une autorisation d'exploiter le site. «Quand on remet en cause des connaissances établies - et la présence d'amiante à Salau est démontrée par deux thèses de doctorat en géologie, sans oublier les enquêtes du BRGM et de la CRAM - il faut expliquer ce qui ne va pas dans leurs conclusions, rappelle Annie Thébaud-Mony. Ce qui est certain, c'est que ces deux équipes n'ont pas pu pénétrer dans la mine. Nous n'avons aucune indication sur la manière dont ont été effectués les prélèvements à l'extérieur, alors que toute la bibliographie et les documents scientifiques démontrent la présence d'amiante à Salau».

Propos recueillis par Laurent Gauthey

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/15/2256346-reouverture-mine-tungstene-est-certain-amiante-salau.html#uexZYqGQG4CKTI35.99>